

de 50 à 500 personnes, ces familles reconnaissaient l'autorité absolue (*mundium*) du père. Celui-ci avait tout pouvoir sur les femmes, les enfants et les parents du côté paternel ou maternel. Dans ce milieu, l'inégalité avait résulté de la division du travail social. Point de classe sacerdotale, mais une noblesse qui ne se distingue des hommes libres que par le prestige de la richesse ou des aptitudes guerrières. La chasse, la participation aux affaires de la communauté villageoise ou de la tribu, surtout la guerre, voilà les occupations communes des nobles et des hommes libres. Pour tous, le travail est œuvre subalterne, abandonnée, de même que les soins domestiques, soit à des femmes servies (*ancillæ*), soit à un petit nombre d'esclaves (*mancipia*), dont le prix équivaut à celui d'un cheval ou de plusieurs bœufs, soit encore, pour les terres cultivées, à des serfs, les *lites* ou *aldions*, en nombre aussi restreint que celui des cultures elles-mêmes.

Bien que parvenus à la vie sédentaire, les Germains étaient restés en grande partie fidèles aux formes primitives de l'organisation patriarcale. Parmi eux, domine la propriété collective de tribu, de canton et de village, désignée sous les noms de *marche* ou d'*allmend*. Elle comprend non seulement des landes, des marais, des pâturages, des forêts, mais encore des prairies et des terres arables. De la première, la propriété de tribu, un érudit allemand a reconnu des traces dans 190 cantons (*pagi*) de l'ancienne Germanie. Mais c'était la propriété des communautés de village qui présentait le plus d'importance. Les terres appartenaient à la collectivité des hommes libres (*vicini, pagenses*). Ils en avaient la copropriété; ils y possédaient les mêmes droits d'usage ou d'occupation temporaire. Ils avaient seuls le droit d'en disposer, après délibération du groupement. Ils y exerçaient collectivement les droits d'administration et de police. Dans la forêt, la lande, le marais, le pâturage, chacun pouvait couper du bois, chasser les bêtes sauvages, recueillir le